Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 022-212201974-20260521-20260540-DE

CONSEIL MUNICIPAL de PLEUDIHEN-SUR-RANCE

Extrait du registre des délibérations

2026–05-40

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un MAI, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la Salle d'honneur de la Mairie, lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. David BOIXIERE, Maire.

Date de convocation : 15 mai 2026

Étaient présents : M. HULAUD Jean-François, Mmes MEHEUST Véronique, Mme VAN DIEN Françoise, M. JUIN Didier, Mme LEROUX Marie-Pierre, MM. DURNERIN Laurent, VANNOOTE Dominique, MARIE Jean-Claude, Mmes LEMARCHAND Christelle, PRIE Nathalie, M. GUINARD Jérôme, Mmes BLIN Christelle, AUBRY Solène, VAUDELET Azéline, M. PERCHE Julien, Mmes BARDIN Chloé, Bénédicte ROQUES, M. GOUBLY Nicolas.

Étaient absents : Bernard OGER (pouvoir à Jean-François HULAUD), Aurélie FURET (pouvoir à Véronique MEHEUST), Don-Dee PALAHNIUK (pouvoir à Julien PERCHE), Vivien GUICHARD (pouvoir à Chloé BARDIN).

Secrétaire de séance : Mme Chloé BARDIN.

ANIMATIONS

FEU D'ARTIFICE DU 4 JUILLET 2026 : VALIDATION DU DEVIS

Monsieur Didier JUIN, Adjoint délégué aux Sport, Associations, Animations et Commerce, indique que le Feu d'artifice de la municipalité sera tiré le samedi 4 juillet 2026 vers 23h.

L'entreprise EURODROP de Choisy-le-Roi, fournisseur habituel de la commune, propose un devis incluant le tir par ses artificiers, l'assurance RC, le transport des artifices, la fourniture des artifices, la sécurité du site, la création de la bande musicale, la sonorisation, le montage, réglage et démontage du feu, le matériel de tir, le nettoyage du site, le recyclage des déchets et les affiches pour un montant de 4.300 € TTC.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal, sauf 1 abstention (Mme ROQUES),

DECIDE de retenir le devis de l'entreprise EURODROP de Choisy-le-Roi, d'un montant de 4.300€ TTC, pour le feu d'artifice du 4 juillet 2026,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer le devis et tous les documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Le Secrétaire de séance

Délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme et certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Maire,
David BOIXIERE

MAIRIE DE PLEUDIHEN/RANCE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
22690

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Mod. 540330 - 09/10 Fabrègue